

Commission de l'Exécution budgétaire
Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024

Ordre du jour :

1. Uniquement pour les membres de la Commission de l'Exécution budgétaire
Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 18 novembre et du 2 décembre 2024
2. Réunion jointe
Suivi financier des grands projets d'infrastructure hospitaliers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Jeff Boonen, M. Félix Eischen, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, Mme Françoise Kemp, M. Fred Keup, Mme Octavie Modert (remplaçant Mme Diane Adehm), M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, M. Mars Di Bartolomeo, M. Fernand Etgen (remplaçant M. Gilles Baum), M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, Mme Octavie Modert (remplaçant Mme Diane Adehm), M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
M. Jean-Paul Freichel, Commissaire du Gouvernement aux hôpitaux,
Mme Michèle Marques, M. Gilles Zangerlé, du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, membre de la Commission de l'Exécution budgétaire

Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire

*

1. Uniquement pour les membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 18 novembre et du 2 décembre 2024

La Commission de l'Exécution budgétaire approuve les projets de procès-verbal des réunions du 18 novembre et du 2 décembre 2024.

2. Réunion jointe

Suivi financier des grands projets d'infrastructure hospitaliers

Pour le détail de la présentation des grands projets d'infrastructure hospitaliers, il est renvoyé aux tableaux en annexe¹. En complément à la présentation, les points suivants ont été abordés :

I. Projets en cours d'exécution compris entre 30 millions d'euros et 60 millions d'euros

Aucun projet d'infrastructure n'est à reporter dans cette catégorie.

II. Projets disposant d'une loi spéciale de financement

Centre Hospitalier Emile Mayrisch (ci-après « CHEM »)

- **Südspidol** : Un nouveau groupement de planification a repris ce projet depuis février 2024 et est en train d'adapter et de préciser les plans existants tout en y ajoutant des éléments supplémentaires qui faisaient défaut au niveau de la première planification autorisée. La Commission permanente du secteur hospitalier (ci-après « CPH ») a donné son aval pour que l'exploitant et les planificateurs puissent entamer l'élaboration d'un avant-projet détaillé consolidé (ci-après « APDC »), reprenant l'ancien avant-projet détaillé combiné aux nouveaux éléments proposés par le nouveau bureau de planification. Ces amendements avisés ont un impact financier d'environ 55 millions d'euros. L'idée est de finaliser l'APDC d'ici printemps 2025 pour ensuite le soumettre pour avis aux experts du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (ci-après « M3S ») ainsi qu'à la CPH. En raison des adaptations des plans et de la sous-estimation des coûts liés au financement de la technique médicale au niveau de la loi spéciale de financements existante, il n'est pas exclu que l'enveloppe budgétaire devra être révisée à la hausse. Une revalorisation de ce projet sera faite sur base du nouveau APDC à élaborer. Dans l'hypothèse d'une validation de l'APDC en automne 2025 et du vote d'une adaptation de la loi spéciale de financement, les travaux relatifs au Südspidol pourront être réalisés lors de la période 2026 à 2032.

Hôpitaux Robert Schuman (ci-après « HRS »)

- **Modernisation et extension de la ZithaKlinik E-Bau** : Ce projet a fait l'objet d'un vote d'une loi spéciale de financement en 2015. Alors que les phases 1 (mesures préliminaires) et 2 (réalisation du bâtiment E-Bau qui est entré en service en 2021) ont été exécutées, la réalisation de la phase 3 relative à la modernisation des soins intensifs et de la salle de réveil n'a pas pu être entamée avant la crise sanitaire COVID et se trouve en cours de replanification. Les plans adaptés devront être finalisés vers début 2025. Les travaux y

¹ Tableaux récapitulatifs des projets d'infrastructure hospitaliers en annexe.

relatifs seront en principe financés par le solde restant s'élevant actuellement à 8,5 millions d'euros.

Centre Hospitalier de Luxembourg (ci-après « CHL »)

- **Construction du Nouveau Bâtiment Centre (NBC) :** Ce projet a fait l'objet d'un vote d'une loi spéciale de financement en juillet 2022. Les travaux de gros œuvre sont en cours. Les travaux de construction sont prévus de continuer jusqu'à la fin de 2028, voire début 2029. Il est probable que le projet fera l'objet de certaines adaptations, l'Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (ci-après « INCCI ») ayant posé une demande pour obtenir une deuxième salle de physiologie en raison d'une croissance d'activité non prévisible. Par ailleurs, un besoin s'est avéré pour réaliser une extension de capacités stationnaires au niveau du 7^{ème} étage. Le M3S ne peut à l'heure actuelle pas encore se prononcer sur l'impact financier de ces nouveaux éléments en cours de planification par le maître d'ouvrage. Pour l'instant, l'exécution du projet respecte le budget alloué et le calendrier prévu.

III. Projets en planification compris entre 30 millions d'euros et 60 millions d'euros

Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (ci-après « CHNP »)

- **Nouvelle Rehaklinik :** Le projet a fait l'objet de plusieurs variantes au niveau de sa planification depuis l'accord de principe initial en 2016. La variante finalement retenue pour le projet global prévoit une démolition du building (la haute tour) et la construction d'un nouveau bâtiment en raison de problèmes de statique et des nouvelles exigences imposées par l'Inspection du travail et des mines. Le projet fera l'objet d'un phasage : la phase 1 consistera en la démolition des casernes et en la construction du bâtiment principal du CHNP (exécution prévue lors de la période 2026-2030). La phase 2 comprendra la démolition du building et la construction d'une nouvelle structure (exécution prévue lors de la période 2032-2033). Pendant la phase 3 sera prévue la démolition du bâtiment de l'Orangerie (hébergeant la psychiatrie juvénile) et la construction d'un nouveau bâtiment (exécution prévue lors de la période 2034-2037). L'envergure des coûts est estimée en phase 1 à environ 214 millions d'euros. Ce phasage est nécessaire afin de garantir une délocalisation progressive des unités concernées.
A noter que les casernes hébergent à l'heure actuelle des réfugiés jusqu'au 30 décembre 2025 et qu'une résiliation du contrat a d'ores et déjà été discuté avec le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (ci-après « ministère de la Famille ») et l'Office national de l'accueil, qui tâcheront d'ici-là d'organiser la relocalisation des réfugiés vers une autre structure.

Hôpital Intercommunal de Steinfort (ci-après « HIS »)

- **Nouvelle construction HIS :** Ce projet concerne une nouvelle construction à utilisation mixte planifiée en collaboration avec le ministère de la Famille. Le M3S prendra en charge l'aménagement de 40 lits moyens séjour pour la rééducation gériatrique et l'hôpital de jour y relatif. L'avant-projet détaillé est en cours d'analyse auprès des deux ministères concernés. En principe, une loi spéciale de financement sera déposée par le ministère de la Famille à la Chambre des Députés d'ici mi-2025. La réalisation du projet est prévue entre automne 2025 et mars 2029.

Hôpitaux Robert Schuman (ci-après « HRS »)

- **Nouveau site Kirchberg (ci-après « NSK 1-4 ») :** L'origine de ce projet date de 2016 dans le contexte du transfert de lits de la rééducation gériatrique de la clinique Zitha à la

clinique Sainte-Marie. Alors qu'il était prévu que la clinique Sainte-Marie fermerait ses portes fin 2022, des retards ont engendré un report de sa fermeture pour fin 2024. Les lits en question ne pourront finalement qu'être retransférés vers la clinique Zitha au printemps de l'année 2025.

En 2020, le Conseil de gouvernement a donné son accord pour réaliser le projet NSK avec la construction d'une tour de 18 étages et l'aménagement de la cour intérieure vers le bâtiment Bohler. En 2021, il a été néanmoins constaté que l'organisation logistique n'était pas aisée en raison des activités ambulatoires et d'opérations dans deux bâtiments séparés. Partant, l'exploitant a demandé de prévoir, dans le cadre du NSK, également la modernisation et une extension du bloc d'opération existant. Au vu de ce qui précède, le projet global sera désormais réalisé en quatre phases.

L'avant-projet sommaire pour le NSK 1-4 est en cours d'analyse. Suite à sa validation, l'idée est de soumettre l'avant-projet détaillé avant l'automne 2025 afin de prévoir l'autorisation et le vote de la loi spéciale de financement début 2026. Le Conseil de gouvernement devra également valider le nouveau périmètre du projet en raison d'un budget subventionnable estimé à 491 millions d'euros (2023) (100%).

- **Modernisation du site Kirchberg (ci-après « MSK »)** : En raison de la surface additionnelle prévue dans le NSK 1-4, certaines surfaces du MSK seront libérées, permettant d'y prévoir de nouvelles fonctionnalités. Les travaux de modernisation, qui toucheront notamment les réseaux, les installations techniques et les unités de soins, ne pourront que commencer vers 2030. Pour l'instant, le budget global estimatif du projet de modernisation en planification a été évalué en 2023 à 300 millions d'euros (100%). Le dossier d'intention du projet MSK sera présenté en juillet 2025. Ce projet ne pourra qu'être exécuté après la finalisation du projet NSK 1-4.

Centre Hospitalier du Nord (ci- après « CHdN »)

- **Schlasskéier** : Ce projet comprend une polyclinique non programmée, trois salles d'opérations, une radiologie et un hôpital du jour chirurgical (surfaces hospitalières réalisées pour le CHdN). En parallèle, la commune de Wiltz prend en charge la réalisation de surfaces de consultation et d'un parking sous-terrain. Le dossier d'intention a été validé par la CPH le 8 décembre 2023. L'avant-projet sommaire est prévu pour mi-2025 et l'avant-projet détaillé pour fin 2026. La réalisation du projet est planifiée pour la période 2027-2029 pour un montant de 33,8 millions d'euros à charge du M3S.

*

Monsieur le Député Gérard Schockmel (DP) prend la parole pour avoir plus d'informations sur la répartition des coûts de la construction de projets d'infrastructure entre le M3S et la Caisse nationale de santé (ci-après « CNS »). A ce titre, il indique que dans le cadre de la quadripartite, l'idée a été évoquée de supprimer la prise en charge par la CNS de ce type de coûts.

Madame la Ministre confirme que l'idée a effectivement été évoquée. La CNS prend en charge, à l'heure actuelle, 20% des coûts afférents. Cette prise en charge n'est néanmoins pas réalisée de façon directe mais *via* le *prorata* d'amortissements annuels. Les discussions relatives à la suppression de la prise en charge des coûts par la CNS ne sont pas encore clôturées. Dans l'hypothèse où la CNS ne prendrait plus en charge 20% des coûts liés aux projets d'infrastructure, ceux-ci devront être intégralement imputés sur le Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières (ci-après « Fonds hospitalier »).

Madame la Députée Stéphanie Weydert (CSV) intervient pour demander plus d'informations sur le coût total des projets présentés par le M3S, étant donné que la présente présentation ne reflète que les coûts à la seule charge du Fonds hospitalier. En référence aux diverses

variantes élaborées pour la planification du CHNP, l'oratrice aimerait avoir une appréciation des surcoûts liés à ces études conduisant à des retards importants dans la planification des projets. Enfin, Madame Weydert fait remarquer une divergence au niveau des coûts totaux liés au projet NSK 1-4 dans la présentation du M3S. Alors que le tableau récapitulatif fait état d'un montant de 373 millions d'euros (80% subventionnable), la fiche détaillée en page 18 affiche un montant total du projet estimé en 2023 à 491 millions d'euros (100% tout type de surfaces).

A la première question de Madame Weydert, Madame la Ministre précise que le Fonds hospitalier prend, en principe, en charge 80% du coût total éligible d'un projet d'infrastructure. De manière générale, il y a lieu de noter que :

- Les coûts liés aux surfaces qui engendrent des recettes pour le gestionnaire (ex. cabinets des docteurs, surfaces commerciales) ne sont pas pris en charge ni par le Fonds hospitalier, ni par la CNS.
- Les coûts liés aux surfaces imputables à des activités de support (ex. cuisines, buanderies, centrales de cogénération) sont à charge de la CNS uniquement, en raison de leur importance pour le bon fonctionnement des établissements.
- Le surcoût lié aux chambres individuelles de type « première classe » sont à charge du Fonds hospitalier uniquement.
- Les coûts inscrits dans la catégorie A sont à la charge du Fonds hospitalier et de la CNS. Il s'agit notamment des activités en lien direct avec les surfaces hospitalières et la prise en charge des patients (ex. lits, structures de soins ambulatoires, plateaux médico-techniques).

Monsieur le Commissaire du Gouvernement aux hôpitaux (ci-après « Monsieur le Commissaire ») donne encore les informations financières suivantes relatives aux coûts totaux des projets en cours :

- CHEM :
 - o Autorisation : 433 millions d'euros (indice 779,82)
 - o Adaptation de l'autorisation conformément à l'indice prix (1146,73) : 637 millions d'euros
 - o Coût total indexé : 796 millions d'euros
- HRS - ZK (E-Bau) :
 - o Autorisation : 55,6 millions d'euros (indice 749,40)
 - o Adaptation de l'autorisation conformément à l'indice prix : 85,1 millions d'euros
 - o Coût total indexé : 130 millions d'euros
- CHL :
 - o Autorisation : 555,9 millions d'euros (indice 924,32)
 - o Adaptation de l'autorisation conformément à l'indice prix : 689 millions d'euros
 - o Coût total indexé : 1,18 milliard d'euros.

Pour ce qui est des projets en cours de planification, le coût total n'est que difficilement estimable étant donné qu'ils peuvent encore faire l'objet d'adaptations.

A la remarque de Madame Weydert relative à la divergence des chiffres pour le NSK 1-4, l'orateur précise que le tableau détaillé reflète les chiffres qui ont été présentés à la suite de la finalisation du dossier d'intention. Le montant de 373 millions d'euros reflète la demande de budget en cours d'instruction.

Madame la Ministre tient encore à souligner que les retards dans les projets ne sont pas évitables pour des projets dont le coût financier représente une certaine envergure. Des adaptations dans la planification s'avèrent parfois nécessaires, afin de s'assurer que les projets d'infrastructure hospitaliers soient construits de manière efficace et conformément aux besoins de l'exploitant. Les diverses étapes qu'a connu le projet CHNP sont tout à fait justifiées à la lumière de la complexité du projet. L'oratrice indique qu'elle se tient à disposition des

commissions parlementaire pour aborder, lors d'une prochaine réunion, en détail les différentes étapes du projet précité.

A une question du Président de la Commission de l'Exécution budgétaire, Monsieur Franz Fayot (LSAP), sur l'existence de critères de démarcation déterminant la prise en charge des coûts entre l'Etat et le gestionnaire, Monsieur le Commissaire indique que le M3S a établi un Vademecum sur les projets de construction détaillant les modalités relatives à la prise en charge pour chaque catégorie de financement, conformément au règlement grand-ducal du 18 avril 2001 établissant le modèle de la convention avec les hôpitaux fixant les modalités de la participation de l'Etat dans les investissements hospitaliers.

A une première question de Monsieur le Député André Bauler (DP) relative à des questions de protection du patrimoine qui se seraient posées dans le cadre du projet CHNP, Monsieur le Commissaire indique que le M3S a obtenu une autorisation de l'Institut national pour le patrimoine architectural (ci-après « INPA ») pour démolir les casernes. Deux bâtiments (maison « Gilet » et maison « Risto ») sont toutefois à conserver, de sorte qu'ils seront rénovés et valorisés dans le cadre du projet par le biais de la construction d'hôpitaux du jour.

A une deuxième question de Monsieur Bauler sur le maintien des blocs opératoires au niveau du Centre Hospitalier du Nord, Monsieur le Commissaire indique que ces derniers seront transférés vers le centre Schlasskéier et que les surfaces libérées du bâtiment existant vont héberger, en complément aux surfaces du service de rééducation gériatrique du Centre Hospitalier du Nord, un hôpital du jour gériatrique.

A une première question de Monsieur le Député Marc Baum (déi Lénk) sur l'impact des surcoûts liés à la nouvelle planification du Südspidol sur la loi spéciale de financement actuelle, Monsieur le Commissaire explique que la rallonge budgétaire afférente sera demandée par l'intermédiaire d'une loi modifiant la loi spéciale de financement actuelle.

Pour donner suite à une deuxième question de Monsieur Baum relative à la divergence des coûts totaux et ceux pris en charge par le Fonds hospitalier pour le CHEM, Monsieur le Commissaire indique que le montant de 637 millions d'euros reflète les coûts pris en charge par le Fonds hospitalier et le montant de 796 millions d'euros inclut des éléments non pris en charge par le Fonds hospitalier, comme la part de la CNS (20%) et la part supportée par le gestionnaire (ex. notamment les zones commerciales).

A une troisième question de Monsieur Baum sur le montant des surcoûts du Südspidol en raison de la nouvelle planification, Monsieur le Commissaire indique que le décompte final lié à la résiliation du contrat avec l'ancien bureau de planification « Health Team Europe ARGE Südspidol » (ci-après « HTE ») s'élève à 3,5 millions d'euros en fonction des prestations effectivement réalisées. Le total des surcoûts liés à la modification des plans du Südspidol est encore en cours d'estimation et sera présenté dans le cadre de l'APDC.

Monsieur Baum intervient encore pour demander ce qu'il adviendra du bâtiment de la clinique Sainte-Marie du moment où elle sera fermée.

Monsieur le Commissaire répond que des réflexions sont actuellement menées pour y prévoir des activités de soins de santé et d'y maintenir l'hôpital du jour de psychiatrie juvénile. Le bâtiment ne sera toutefois plus affecté à d'autres activités hospitalières.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo (LSAP) prend la parole pour poser deux questions :

- Quel est le montant des amortissements qui ont été pris en charge par la CNS les dernières années et comment est-ce qu'ils sont prévus d'évoluer à l'avenir ?

- Quel sera l'avenir des sites du CHEM à Niederkorn, Esch-sur-Alzette et à Dudelange à la suite de la mise en service du Südspidol ?

Pour donner suite à ces questions, Madame la Ministre apporte les éléments de réponse qui suivent :

- Des réflexions sur l'avenir des trois sites du CHEM à la suite de la mise en service du Südspidol sont en cours. Parmi les pistes étudiées figure notamment la mise en place d'une polyclinique non programmée, étant donné qu'il s'agit d'un service correspondant le plus aux besoins de la population. L'oratrice indique que les réflexions y relatives se concrétiseront davantage d'ici un an, avec l'avancée de la planification du Südspidol.
- Les données relatives aux amortissements peuvent être consultables dans le rapport d'analyse prévisionnel de l'enveloppe budgétaire globale des dépenses du secteur élaboré par l'Inspection générale de la sécurité sociale.²

Monsieur Di Bartolomeo intervient à nouveau pour faire part de son indignation sur la pratique actuelle des médecins consistant à facturer un supplément exorbitant aux patients hébergés en chambre individuelle en première classe, pour des soins équivalents à ceux réalisés pour des patients hébergés en deuxième classe. Cette pratique tire son origine d'une décision gouvernementale d'accorder aux docteurs cette possibilité de facturer un tel supplément pour les patients en classe 1, en guise de compensation de l'inégalité de traitement qui existait à l'époque entre les docteurs embauchés en tant que salariés et ceux en tant que fonctionnaires. Alors que cette pratique était peut-être justifiable à une époque où le nombre de chambres individuelles était encore résiduel, elle ne l'est certainement plus à l'heure actuelle, où la demande pour des chambres individuelles s'accroît continuellement. Ceci est d'autant plus vrai, à la lumière du fait que les soins en première classe ne divergent aucunement de ceux prestés en deuxième classe. Les montants qui sont actuellement pris en charge par les caisses complémentaires comme la Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste (ci-après « CMCM ») avoisine à l'heure actuelle un montant de 50 millions d'euros par an. Au vu de ce qui précède, Monsieur Di Bartolomeo souligne qu'il y a lieu de mener une discussion générale sur la pratique actuelle et de prévoir une abolition progressive de la facturation de ces surcoûts injustifiée tout en veillant à une meilleure prise en charge, à répartir entre la CNS et la CMCM, des services de soins effectivement prestés.

Madame la Ministre prend note de la remarque de Monsieur Di Bartolomeo et indique que les réflexions à ce sujet pourront se concrétiser dès que l'offre des chambres de première classe s'est accentuée en raison de la finalisation des divers projets d'infrastructure en cours. Actuellement, force est de constater que pas tous les assurés ne peuvent encore bénéficier d'une première classe.

*

Dans le cadre d'un point « Divers », la Commission de l'Exécution budgétaire siégeant seule décide de solliciter une prise de position de la Conférence des Présidents au sujet de la réponse de Monsieur le Premier ministre à une demande de requérir du Gouvernement des documents en lien avec le rapport spécial relatif au contrôle de la légalité et la régularité des dépenses de la Maison du Grand-Duc pour les exercices 2021 et 2022.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

² cf. Rapport d'analyse prévisionnel de l'enveloppe budgétaire globale des dépenses du secteur hospitalier, Annexe 4 – Estimation de l'impact financier qu'engendrerait une prise en charge intégrale par l'Etat des frais d'investissements des établissements hospitaliers, IGSS, 11/09/2024, pp. 46-50.



Réunion de la Commission de l'Exécution budgétaire

Présentation des grands projets d'infrastructure hospitaliers
lundi, le 9 décembre 2024, à 14:00 heures



Tableau récapitulatif des projets > 30 mio €

Etablissements Projets	Phase (0-7)	% des travaux exécutés	Date aut.	Convention	Base légale	Montant volet architectural à charge du FH non indexé	Montant équipements et appareils à charge du FH	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant autorisé à l'indice actuel 1146.73
---------------------------	----------------	------------------------------	--------------	------------	-------------	--	--	--------	--	--	---------------------	------------	---

NEANT

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

Phase 0-7

- 0 - Bedarfsplanung (Dossier d'intention)
- 1 - Grundlagenermittlung (Etude d'esquisses)
- 2 - Vorentwurf (APS – Avant-Projet Sommaire)
- 3 - Entwurfsplanung (APD – Avant-Projet Définitif)
- 4 - Ausführungsplanung (Dossier d'exécution)
- 5 - Bauausführung (Exécution des travaux)
- 6 - Projektdokumentation (Réception et documentation)
- 7 - Mittelverwendungsnachweis (décompte financier final du projet)



Tableau récapitulatif des projets avec loi de financement (40 ou 60 mio €)

Etablissements Projets	Phase (0-7)	% des travaux exécutés	Date aut.	Convention	Base légale	Montant volet architectural à charge du FH non indexé	Montant équipements et appareils à charge du FH	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant autorisé à l'indice actuel 1146.73
Projet CHEM													
Südspidol	3	5%	29.03.2018	06.03.2020	Loi du 1er août 2018	433.542.551		779,82	433.542.551	612.448.041	53.301.950	559.146.091	637.526.929
Projet HRS													
ZithaKlinik E-Bau Loi de financement 16/04/2015 (Phase 3 à réaliser)	6	80%	01.09.2011	04.07.2017	Loi du 16 avril 2015	55.593.942		749,40	55.593.942	59.581.225	51.249.033	8.332.192	85.069.711
Projet CHL													
Construction du Nouveau Bâtiment Centre (NBC)	5	18%	15.09.2022	05.07.2023	Loi du 15 juillet 2022	480.860.765	74.995.864	924,32	555.856.629	674.586.109	53.653.508	620.932.601	689.606.924

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

Phase 0-7

- 0 - Bedarfplanung (Dossier d'intention)
- 1 - Grundlagenermittlung (Etude d'esquisses)
- 2 - Vorentwurf (APS – Avant-Projet Sommaire)
- 3 - Entwurfsplanung (APD – Avant-Projet Définitif)
- 4 - Ausführungsplanung (Dossier d'exécution)
- 5 - Bauausführung (Exécution des travaux)
- 6 - Projektdokumentation (Réception et documentation)
- 7 - Mittelverwendungsnachweis (décompte financier final du projet)



Tableau récapitulatif des projets en planification > 30 mio €

Etablissements Projets	Phase val. (0-7)	% des travaux exécutés	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Coût estimé val. du projet en planification (80%)	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant estimé à l'indice actuel 1146,73
Projets CHNP													
Nouvelle Rehaklinik													
- Frais d'études:		30%		21.02.2018	04.04.2019	loi après aut. APD	4.352.400	779,82	4.352.400	5.950.706	3.265.491	2.685.215	6.400.230
- Construction	1	0%	26.04.2024	08.05.2024			199.500.000	1.127,38					202.924.156
Vorabmaßnahmen	1						7.640.000	1.127,38					7.771.131
Gebäude 81 (Geb. 9, 12 Casernes)	1						102.040.000	1.127,38					103.791.383
Gebäude 85 (Geb. 20 Building)	1						40.400.000	1.127,38					41.093.413
Gebäude 84 (Geb. 6 Orangerie)	1						49.420.000	1.127,38					50.268.230
Projets HIS													
Nouvelle construction HIS (Part M3S : 40 lits)													
- Frais d'études		50%		25.09.2018	21.12.2020	sans (< 60 mio €)	2.969.658	821,57	2.969.658	3.708.616	517.919	3.190.697	4.144.986
- Nouvelle construction:	2	0%	28.04.2023	en cours			28.532.338	924,32					35.397.792
Projets HRS													
HK: Nouvelles Construction site Kirchberg; NSK 1 - 4													
- Frais d'études:	2	30%	12.11.2020	01.12.2020	18.01.2021		2.901.600	845,51	2.901.600	2.909.993	2.895.412	14.582	3.935.319
- Construction:	1	0%				loi après aut. APD	373.600.000	1.140,51					375.637.503
HK: Modernisation site Kirchberg - projets MSK 1 - 13	0	10%				loi après aut. APD	272.800.000	1.140,51					274.287.770
MSK-3 SNPJ Erweiterung um 10 Betten													
MSK-10 Neonatologie	1						7.319.488	1.140,51					7.359.406
MSK-11 Liegendkrankenvorfahrt							8.996.900	1.140,51					9.045.966
MSK-13 Entbindungsstation							2.224.896	1.140,51					2.237.030
Projets CHdN													
Centre Schlasskéier Wiltz	1	0%				sans (< 60 mio €)	31.602.101	1.071,67					33.815.519

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

Phase 0-7

- 0 - Bedarfsplanung (Dossier d'intention)
- 1 - Grundlagenermittlung (Etude d'esquisses)
- 2 - Vorentwurf (APS – Avant-Projet Sommaire)
- 3 - Entwurfsplanung (APD – Avant-Projet Définitif)
- 4 - Ausführungsplanung (Dossier d'exécution)
- 5 - Bauausführung (Exécution des travaux)
- 6 - Projektdokumentation (Réception et documentation)
- 7 - Mittelverwendungsnachweis (décompte financier final du projet)



Fiche de suivi de projet	Südspidol	
Maitre d'ouvrage	Centre Hospitalier Emile Mayrisch	
Site	Esch-sur-Alzette	
Bureau de gestion	Paul Wurth - Geprolux	
Architecte		
Bureau d'ingénieur	ARGE SWG (Arbeitsgemeinschaft: Sweco, SWAA + GAF)	
Ingénieur TGA		
Type	Nouvelle construction	
Participation de l'Etat	€ 433.542.551	(Loi du 1er août 2018; indice 779,82)



Finances													
Projet CHEM	Phase (0-7)	% des travaux exécutés	Date aut.	Convention	Base légale	Montant volet architectural à charge du FH non indexé	Montant équipements et appareils à charge du FH	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant autorisé à l'indice actuel 1146.73
Südspidol	3	5%	29.03.2018	06.03.2020	Loi du 1er août 2018	433.542.551		779,82	433.542.551	612.448.041	53.301.950	559.146.091	637.526.929

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

Le nouveau groupement de planification général SWECO a été désigné par dialogue compétitif en date du 10 février 2024.

Description

Le projet de nouvelle construction du Südspidol a pour vocation de remplacer les 3 sites existants d'Esch-sur-Alzette, de Dudelange et de Niederkorn du Centre Hospitalier Emile Mayrisch ainsi que les locaux du Centre François-Baclesse. En vue de la réalisation de l'APD consolidé l'intégration de 102 modifications de planification supplémentaires ont été avisées favorablement pour principe (volume budgétaire: 54,2 mio €).

Contenu principal du projet:

CHEM:

- Urgences : 2 pièces de triage, 13 boxes d'urgence, 2 pièces de déchocage, 2 pièces pour des petites interventions, 1 pièce d'auscultation et de traitement
- 3 pièces d'auscultation et de traitement pour la maison médicale du sud
- 16 salles d'opération (dont 1 salle d'opération HYBRID) et une surface de réserve
- 12 salles d'endoscopie
- 4 salles d'accouchement, 1 salle d'opération pour les césariennes
- Radiologie et diagnostic par imagerie : 3 salles CT + une pièce de réserve
- 3 appareils à résonance magnétique
- 1 salle de radiographie : 4 appareils de radiographie conventionnels, dont un près des urgences, 3 appareils de mammographie, 2 appareils d'échographie
- 4 salles polyvalentes d'échographie dans le département de radiographie
- une surface de réserve située entre la division de la radiographie et de la médecine nucléaire
- 1 caméra gamma (SPECT-CT) et 1 une pièce de réserve

Centre François-Baclesse:

- 4 accélérateurs linéaires
- 1 Cyberknife
- 1 salle de réserve

Nombre total de lits: 583 (81 % des chambres sont individuelles; les 19 % de chambres doubles restants se trouvent dans les unités gériatriques et psychiatriques)

Prochaines étapes :

- Planification APD consolidé
- Avis CPH



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Avis favorables CPH	27 septembre 2017	Avis concernant l'avant-projet sommaire (APS)
Avis favorables CPH	02 mars 2018	Avis concernant l'avant-projet définitif (APD)
Loi	1er août 2018	Loi de financement du Südspidol
Convention	06 mars 2020	

Planning		
Désignation nouveau planificateur	Février 2024	
Début des travaux	2026	<i>(prévisionnel)</i>
Fin des travaux	2032	<i>(prévisionnel)</i>
Mise en service	2032	<i>(prévisionnel)</i>

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet	Modernisation et extension de la ZithaKlinik
Maître d'ouvrage	Hôpitaux Robert Schuman
Site	ZithaKlinik
Bureau de gestion	Luxconsult (Phases 1 et 2) Drees & Sommer (Phase 3)
Architecte	Atelier d'Architecture & de Design Jim Clemens
Bureau d'ingénieur	Schroeder & Ass.
Ingénieur TGA	Potthof Ingenieure
Type	Nouvelle construction et modernisation
Participation de l'Etat	€ 55.593.942 (Loi du 16 avril 2015; indice 749,40)



HRS	Phase (0-7)	% des travaux exécutés	Date aut.	Convention	Base légale	Montant volet architectural à charge du FH non indexé	Montant équipements et appareils à charge du FH	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant autorisé à l'indice actuel 1146,73
ZithaKlinik E-Bau (Phase 3 à réaliser)	6	80%	01.09.2011	04.07.2017	Loi du 16 avril 2015	55.593.942		749,40	55.593.942	59.581.225	51.249.033	8.332.192	85.069.711

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

Description

Le projet comprend des mesures préliminaires (phase 1), la démolition des bâtiments existants (Campus, Centre Médical, Epicerie et Lux) et la construction du E-Bau (phase 2) et la rénovation du service de soins intensifs et de la salle de réveil (phase 3).

Contenu du nouveau E-Bau (phase 2):

- 4 unités de soins de 35 lits chacune (140 lits au total)
- Un hôpital de jour au sous-sol -1 avec 34 places de médecine-chirurgie, 14 places de préparation-repos en endoscopie et 13 places de dialyse
- Un service de radiologie au sous-sol -2

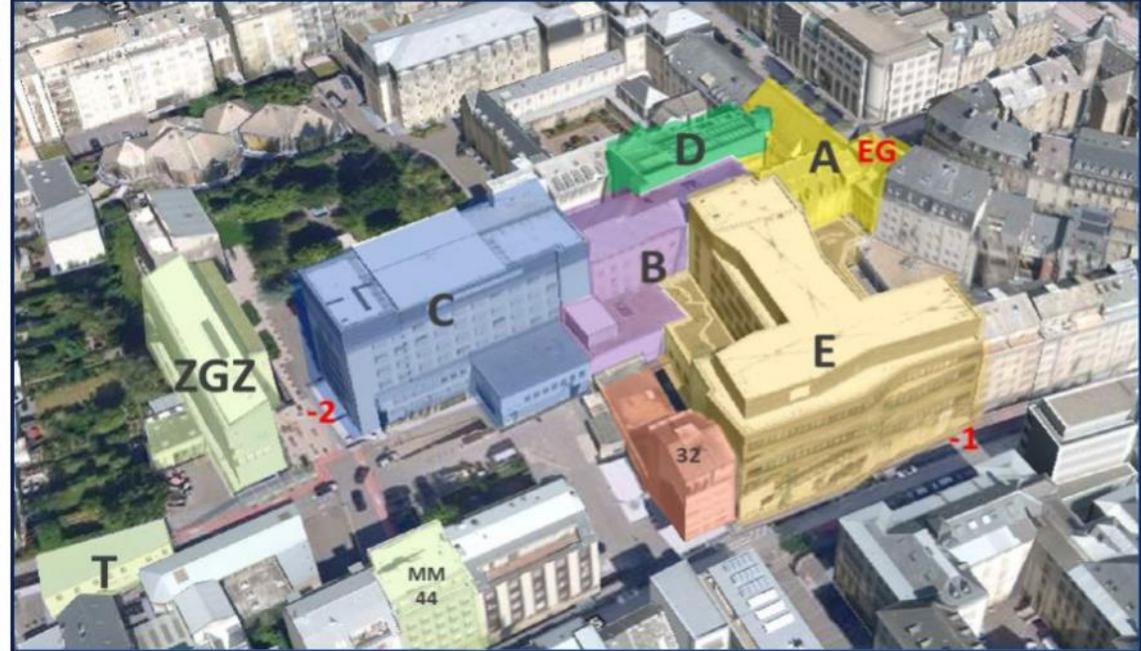
La phase 3 est en cours d'élaboration de l'APD et le montant estimatif est de 8,6 mio € (indice 1146,73 (80%)).

Avis favorable CPH	08 avril 2011	Avis concernant l'avant-projet définitif
Loi	16 avril 2015	
Avis favorable CPH	07 juillet 2017	Modifications architecturales et fonctionnelles
Convention	04 juillet 2017	

Planning	
Début des travaux	janvier 2015
Fin des travaux Phase 2	novembre 2020
Mise en service E-Bau	décembre 2020
Phase 3 (APD en planification)	début 2025



Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet	NBC (Nouveau bâtiment centre)	
Maître d'ouvrage	Centre Hospitalier de Luxembourg	
Site	Barblé	
Bureau de gestion	Drees & Sommer	
Architecte	4Bund	
Bureau d'ingénieur	4Bund	
Ingénieur TGA	Teamplan / IMC Project	
Type	Nouvelle construction	
Participation de l'Etat	€ 555.856.629	(Loi du 15 juillet 2022; indice 924,32)



Finances													
Projet CHL	Phase (0-7)	% des travaux exécutés	Date aut.	Convention	Base légale	Montant volet architectural à charge du FH non indexé	Montant équipements et appareils à charge du FH	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant autorisé à l'indice actuel 1146.73
Nouveau Bâtiment Centre (NBC)	5	18%	15.09.2022	05.07.2023	Loi du 15 juillet 2022	480.860.765	74.995.864	924,32	555.856.629	674.586.109	53.653.508	620.932.601	689.606.924

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

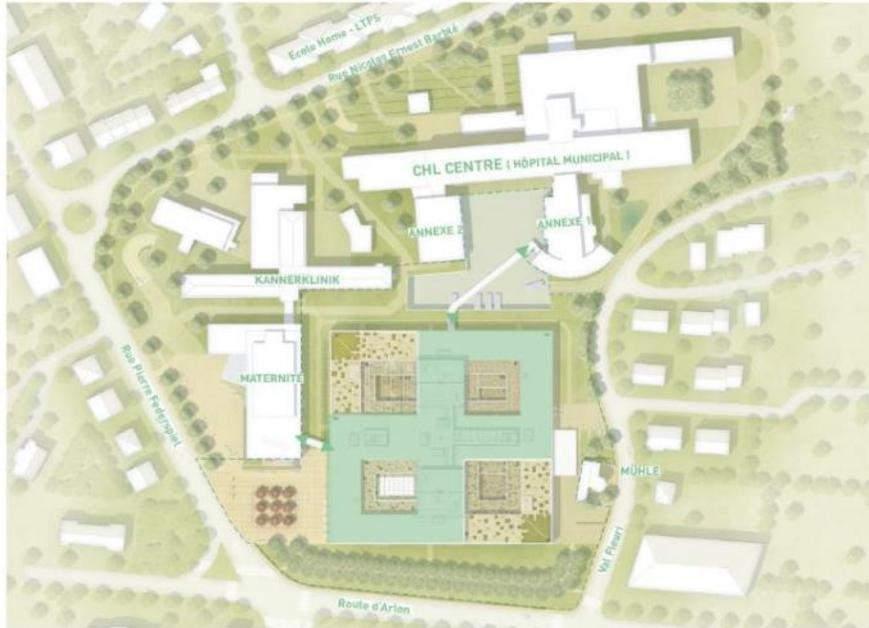
Description
Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment qui hébergera les services de l'Hôpital Municipal actuel.
<u>Contenu principal du projet:</u>
- Urgences: 15 pièces de consultation et de traitement, 1 salle de déchocage, 2 salles d'interventions
- 15 salles d'opérations (dont 1 hybride), 1 salle d'opération pour neurochirurgie-IRM, 1 grande salle d'opération pour chirurgie robotique
- 6 salles pour endoscopie (gastro-entero et pneumologie)
- Urologie: 2 salles pour cystoscopie
- 1 salle pour thérapie extracorporelle par ondes de choc
- Radiologie et diagnostic par imagerie: 3 salles CT (dont 1 près des urgences), 3 appareils à résonance magnétique
- 1 salle d'angiographie (monoplan), 1 salle d'angiographie (pour traitement neurovasculaire), 4 appareils de radiographie conventionnelle (dont 1 près des urgences) 2 salles polyvalentes d'échographie
- médecine nucléaire: 2 SPECT-CT, 2 PET-CT, surface de réserve
- laboratoire de radiopharmacie
- INCCI: 2 salles de coronarographie, 1 salle de traitement par électrophysiologie, 3 salles d'opérations dont 1 hybride
Nombre total des lits: 476 (79 % des chambres sont individuelles)

Avis favorable CPH	21 septembre 2018	APS
Convention	12 juin 2019	Frais d'études (19.944.000 €)
Avis favorable CPH	22 mars 2021	Mesure anticipative: démolition ancienne maternité 11.121.296 €
Convention	11 octobre 2021	Mesure anticipative: démolition ancienne maternité 11.121.296 €
Avis favorable CPH	25 mars 2022	APD
Loi	15 juillet 2022	
Autorisation	15 septembre 2022	
Convention	5 juillet 2023	



Planning		
Début des travaux	novembre 2023	(gros-oeuvre en réalisation pour les étages en sous-sol)
Fin des travaux	novembre 2028	(prévisionnel)
Transformations existant	novembre 2028 à février 2030	(prévisionnel)

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet	CHNP - Nei Rehaklinik
Maître d'ouvrage	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
Site	Ettelbrück
Bureau de gestion	Paul Würth GEPROLUX
Architecte	Beng Architectes Associés
Bureau d'ingénieur	Schroeder et Associés
Ingénieur TGA	Felgen et Associés Engineering
Type	Nouvelle construction
Participation de l'Etat	€ 199.500.000 (prévisionnel; indice 1127,38)



Finances													
CHNP Nouvelle Rehaklinik	Phase val. (0-7)	% des travaux exécutés	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Coût estimé val. du projet en planification (80%)	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant estimé à l'indice actuel 1146.73
- Frais d'études:		30%		21.02.2018	04.04.2019	loi après aut. APD	4.352.400	779,82	4.352.400	5.950.706	3.265.491	2.685.215	6.400.230
- Construction	1	0%	26.04.2024	08.05.2024			199.500.000	1.127,38					202.924.156
Vorabmaßnahmen	1						7.640.000	1.127,38					7.771.131
Gebäude 81 (Geb. 9, 12 Casernes)	1						102.040.000	1.127,38					103.791.383
Gebäude 85 (Geb. 20 Building)	1						40.400.000	1.127,38					41.093.413
Gebäude 84 (Geb. 6 Orangerie)	1						49.420.000	1.127,38					50.268.230

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

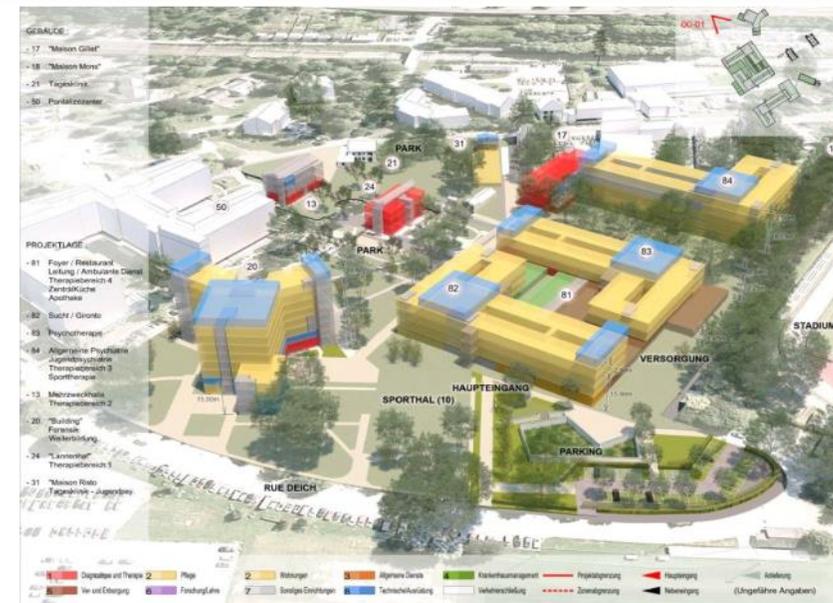
Description			
Le projet consiste en une nouvelle construction pour regrouper sur le site d'Ettelbrück en total 206 lits sur au total 13.584 m2 de surface utile. Les lits se répartissent par service et unité comme suit:			
Psychiatrie Générale	15 : Unité "aigüe" (fermée) 18 : Unité de réhabilitation 18 : Unité de long séjour	Addictologie	20 : Unité de réhabilitation 1 20 : Unité de réhabilitation 2
Psychiatrie Socio-judiciaire	15 : Unité "aigüe" (fermée) 15 : Unité ouverte 15 : Unité long séjour	Psychiatrie juvénile	14 : Unité adolescents
Géronto-psychiatrie	20 : Unité de réhabilitation	Psychothérapie et psychosomatique	18 : Unité 1 18 : Unité 2
Un nouveau phasage de la réalisation du projet est en étude:			
1: Démolition des casernes et construction des bâtiments 81, 82 et 83 (2026 - 2029)			
2: Démolition du building et construction du bâtiment 85 (2030 - 2033)			
3: Démolition de l'orangerie et construction du bâtiment 84 (2034 - 2037)			

Accord de principe	21 février 2018	Frais d'études
Convention	04 avril 2019	Frais d'études : 4.352.400 €
Autorisation	08 mai 2024	Dossier d'intention et phasage adapté



Planning	
APS Bâtiment 81	Septembre 2024
Début des travaux	2027 (Bâtiment 81)
Fin des travaux	2037 (Projet global)

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet	HIS - Nouveau bâtiment
Maître d'ouvrage	Hôpital Intercommunal de Steinfort
Site	Steinfort
Bureau de gestion	Paul Wurth Geprolux
Architecte	Schemel Wirtz Architectes Associés, Itten + Brechbühl
Bureau d'ingénieur	AuCARRE Cabinet d'Ingénieurs Conseils Sàrl
Ingénieur TGA	LUXauTEC S.A.
Type	Nouvelle construction
Participation de l'Etat	€ 28.532.338 (prévisionnel, partie M3S, indice 924,32)



Finances													
Nouvelle construction HIS (Part M3S : 40 lits)	Phase val. (0-7)	% des travaux exécutés	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Coût estimé val. du projet en planification (80%)	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant estimé à l'indice actuel 1146.73
- Frais d'études		50%		25.09.2018	21.12.2020	sans (< 60 mio €)	2.969.658	821,57	2.969.658	3.708.616	517.919	3.190.697	4.144.986
- Nouvelle construction:	2	0%	28.04.2023	en cours			28.532.338	924,32					35.397.792

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

Description
Le projet consiste en la construction d'une nouvelle infrastructure pour l'Hôpital Intercommunal de Steinfort afin d'y aménager : - 40 lits de moyen séjour pour la rééducation gériatrique avec un plateau technique adapté ainsi qu'un hôpital de jour gériatrique; ceci dans le cadre de la mission d'établissement hospitalier spécialisé (partie subventionnée par le M3S) - 120 lits d'hébergement et de soins comprenant des locaux d'activité et de socialisation associés; ceci dans la mission d'établissement de maison de soins (partie subventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région)

Convention	21 décembre 2020	Convention préalable sur les frais d'études
Avis CPH	28 avril 2023	APS

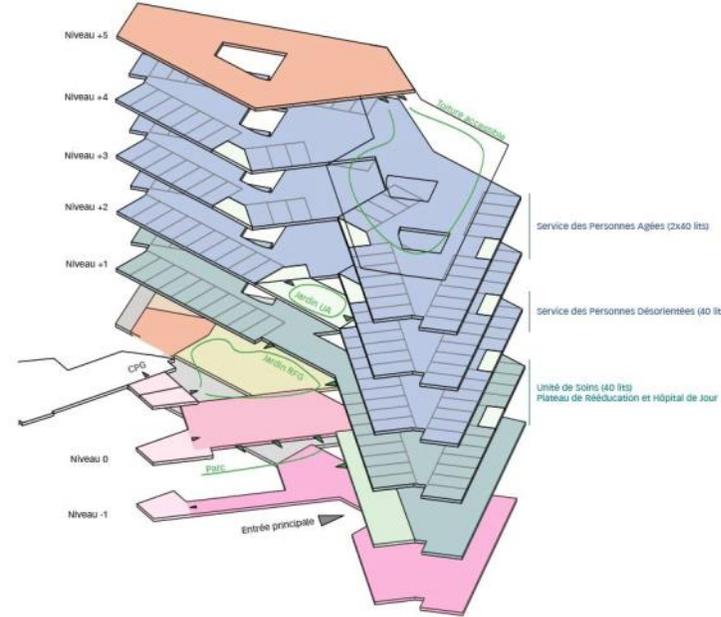
Planning prévisionnel	
Loi de financement	juin 2025
Début des travaux	octobre 2025
Fin des travaux	mars 2029



Aperçu du projet



JLW ARCHITECTURE
IttenBrechbühl



C
Implantation et répartition des unités
sur base du programme spatial

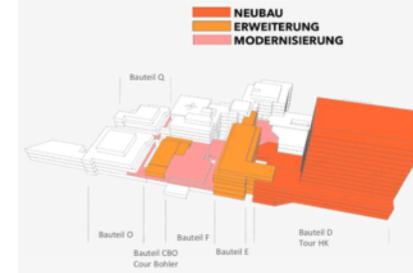
CS Fonctionnement de l'ensemble
Axonomie

- Légende :
- Administration
 - Hôpital de jour
 - Infrastructure
 - Parking
 - Rééducation fonctionnelle gériatrique
 - Unité de vie
 - Zone publique

- Balcons
- Parcours dans les jardins
- Accès aux jardins
- Accès aux bâtiments



Fiche de suivi de projet	NSK 1-4 (Nouvelle construction Site Kirchberg)
Maître d'ouvrage	Hôpitaux Robert Schuman
Site	Kirchberg
Bureau de gestion	Drees & Sommer
Architecte	Baumschlager Eberle Architekten, Christian Bauer Associés
Bureau d'ingénieur	SGI Ingénierie S.A. Luxembourg
Ingénieur TGA	SWECO
Type	Nouvelle construction, extension et modernisation
Participation de l'Etat	€ 373.600.000 (prévisionnel; indice 1140,51)



Finances													
HRS	Phase val. (0-7)	% des travaux exécutés	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Coût estimé val. du projet en planification (80%)	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant estimé à l'indice actuel 1146.73
NSK 1 - 4													
- Frais d'études:	2	30%	12.11.2020	01.12.2020	18.01.2021		2.901.600	845,51	2.901.600	2.909.993	2.895.412	14.582	3.935.319
- Construction:	1	0%				loi après aut. APD	373.600.000	1.140,51					375.637.503

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

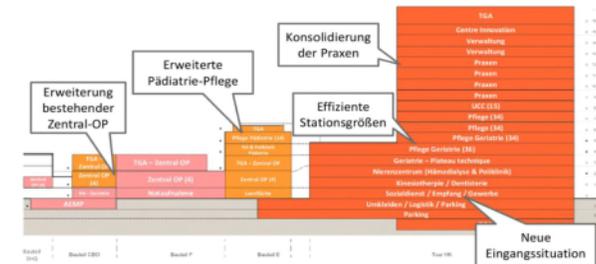
Description

Lors de l'élaboration de l'APS différentes modifications ont été faites par rapport au Lst1 validé (2021), en l'occurrence la relocalisation des salles d'opérations de la tour vers le bâtiment F qui subira une extension de service. Le projet comprend la construction d'une tour de 20 niveaux, dont 2 sous-sols, le rez-de-chaussée et 17 étages supérieurs, des extensions au niveau des bâtiments E et de la cour Bohler ainsi que des modernisations dans les bâtiments I, F, O et Q. Le concept adapté Lst1 modifié prévoit le regroupement par extension et modernisation des blocs OP dans le bâtiment F existant.

Contenu principal du projet:

- service de garde (24 chambres)
- psychogériatrie (15 chambres individuelles)
- soins de longues durée (20 chambres individuelles)
- soins généraux (24 chambres individuelles)
- gériatrie (70 chambres individuelles)
- orthopédie (34 chambres individuelles)
- 12 salles d'opération
- un service imagerie (CT, IRM, 1x Radiographie)
- centre d'innovation et des locaux administratifs

Le montant prévisionnel de l'APS est évalué à 465.080.056 € (80%).



Avis CPH	12 novembre 2020	Avis favorable LPH0
Convention	18 janvier 2021	Convention sur les frais d'études
Avis CPH	14 juillet 2021	Avis favorable Lst1
Autorisation Lst1	16 août 2021	Projet Tour et Cour Bohler (avant modification) 171,8 mio €
Avis CPH	23 février 2024	Avis favorable Lst1 projet modifié 2023



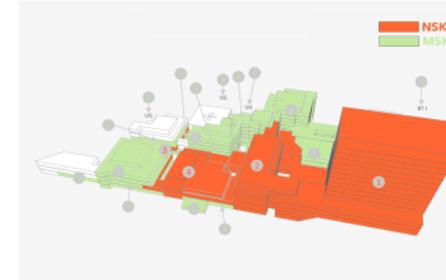
Planning		
NSK-1 (Entrée principale, Kinésithérapie, Dentisterie, néphrologie, gériatrie, soins, cabinets médicaux, administration, centre innovation) :		
Exécution des travaux:	2026 à 2032	<i>prévisionnel</i>
NSK-2 Bâtiments E - I (OP,réserves, Policlinique pédiatrie, pédiatrie):		
Exécution des travaux:	2031 à avril 2037	<i>prévisionnel</i>
NSK-3 Transformation bâtiment Q (OP):		
Exécution des travaux:	2033 à 2038	<i>prévisionnel</i>
NSK-4 Transformation bâtiments F, CB et O (Urgences, Stérilisation, OP, Gériatrie):		
Exécution des travaux:	2027 à mai 2038	<i>prévisionnel</i>

Aperçu du projet





Fiche de suivi de projet		HRS - MSK 1-13 (Modernisation site Kirchberg)	
Maître d'ouvrage	Hôpitaux Robert Schuman		
Site	Kirchberg		
Bureau de gestion			
Architecte			
Bureau d'ingénieur			
Ingénieur TGA			
Type	Modernisation		
Participation de l'Etat	€ 272.697.059	<i>(prévisionnel; indice 1140,51)</i>	



Finances													
HRS	Phase val. (0-7)	% des travaux exécutés	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Coût estimé val. du projet en planification (80%)	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant estimé à l'indice actuel 1146.73
HK: Modernisation site Kirchberg - projets MSK 1 - 13	0	10%				loi après aut. APD	272.697.059	1.140,51					274.184.267
MSK-3 SNPJ Erweiterung um 10 Betten							7.319.488	1.140,51					7.359.406
MSK-10 Neonatologie							8.996.900	1.140,51					9.045.966
MSK-11 Liegendkrankenvorfahrt							2.224.896	1.140,51					2.237.030
MSK-13 Entbindungstation													

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

Description
Les différents projets MSK (modernisation site Kirchberg) s'inscrivent dans le Masterplan général des HRS de modernisation du site Kirchberg et sont directement liés avec les projets NSK 1 à 4. Les modernisations concernent différents bâtiments et services dont le détail est représenté sur la page suivante.

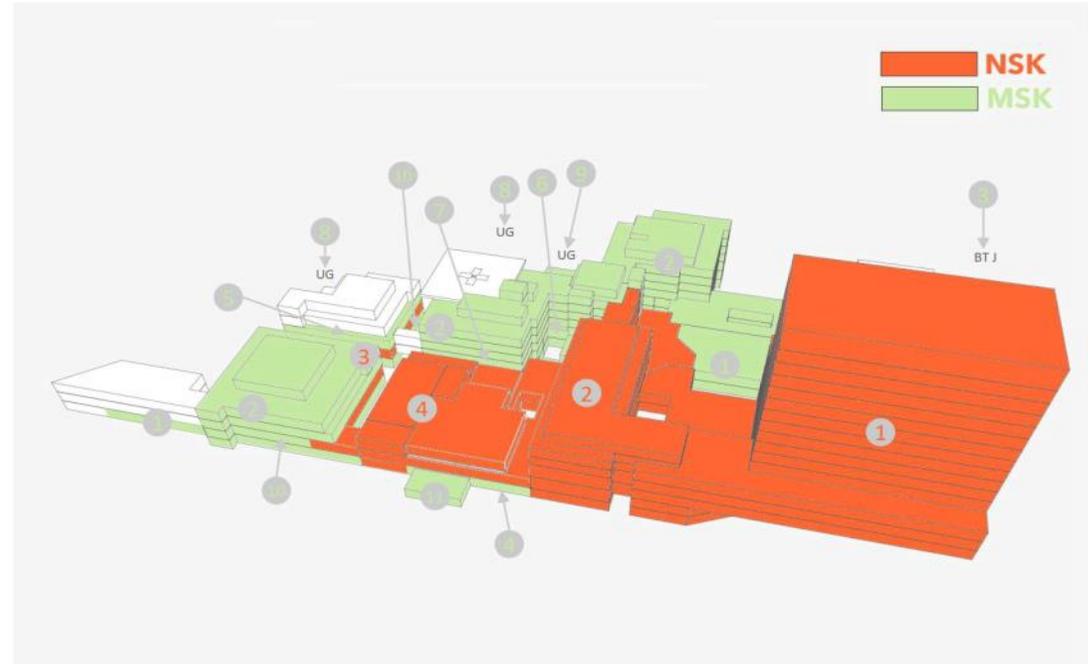
Avis favorable CPH	à venir
Autorisation	à venir
Convention	à venir

Planning		
Lst0	Décembre 2024	<i>(prévisionnel)</i>
Lst1	Juillet 2025	<i>(prévisionnel)</i>
Début des travaux	2032	<i>(prévisionnel; MSK1-09)</i>
Fin des travaux	2038	<i>(prévisionnel; MSK1-09)</i>



Aperçu du projet

Nouvelle Construction Site Kirchberg 491 Mio. € (auf Basis RFP)		Modernisation Site Kirchberg 300 Mio. € (auf Basis Grobflächen ohne RFP)	
MSK-1	Neubau Tour HK	MSK-1	SPH, Optha, Spermio
MSK-2	Neubau Bauteil E-I	MSK-2	Sanierung Pflege
MSK-3	Umbau Bauteil Q	MSK-4	Erweiterung Erdgeschoss BT E / F Sanierung ZNA
MSK-4	Umbau Bauteil F-O, Erweiterung BT F	MSK-5	Flexbüros Adagio, Bereitschaft
		MSK-6	Sanierung und Erweiterung ITS
		MSK-7	Tagesklinik Chirurgical
		MSK-8	Labor und Poliklinik Innere
		MSK-9	Logistik Untergeschosse
		MSK-10	Umbau Neonatologie
		MSK-11	Empfangshalle + Liegendkranken- vorfahrt
		MSK-12	Umbau Kritische Infrastruktur
		MSK-3	Umbau Psychiatrie Juvenile E04
		MSK-13	Modernisierung Kreisssäle





Fiche de suivi de projet	Schlasskéier
Maître d'ouvrage	Centre Hospitalier du Nord
Site	Wiltz
Bureau de gestion	TrAxxion
Architecte	Thillens & Thillens (LSt1 étude d'escquisses)
Bureau d'ingénieur	
Ingénieur TGA	
Type	Nouvelle construction
Participation de l'Etat	€ 31 602 101 (prévisionnel; indice 1003,76)



Finances													
CHdN	Phase val. (0-7)	% des travaux exécutés	Avis CPH	Date aut.	Convention	Base légale	Coût estimé val. du projet en planification (80%)	Indice	Montant autorisé à charge du FH non indexé	Enveloppe globale indexée ajustée *	Sommes liquidées	Solde eng.	Pour comparaison: Montant estimé à l'indice actuel 1146.73
Centre Schlasskéier Wiltz	1	0%				sans (< 60 mio €)	31 602 101	1 071.67					33 815 519

* Enveloppe globale ajustée sur base des dépenses liquidées antérieurement

Description
<p>Projet commun avec la commune de Wiltz réparti comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étage -1 est entièrement affecté à l'hôpital - L'étage -2 contient une partie des installations techniques et logistiques de l'hôpital et une partie de places de parking - Les étages -3 et -4 contiennent principalement des places de parking utilisées par la commune, mais également quelques locaux techniques nécessaires à l'hôpital - Le rez-de-chaussée et le premier étage sont loués par la commune et accueilleront probablement un centre médical. <p>Les services prévus par l'hôpital sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imagerie médicale - hôpital de jour - bloc opératoire avec les préadmissions et la consultation anesthésie et pré-hospitalisation - polyclinique non programmée

Planning prévisionnel		
Début des travaux	2027	prévisionnel
Fin des travaux	fin 2029	prévisionnel



Aperçu du projet

